

Publié le 8 octobre 2011 à 07h13

Mis à jour le 8 octobre 2011 à 07h20

## Yannick Noah a des problèmes... d'impôts

Revenus

L'ancien joueur de tennis et chanteur Yannick Noah essaye d'échapper depuis quinze ans à un redressement fiscal d'un million d'euros. Mauvais payeur ou victime du fisc ?

### **Le tennisman Yannick Noah serait un mauvais joueur...question d'impôts SIPA**

Il avait annoncé avec fracas qu'il quitterait la France si Nicolas Sarkozy devenait président de la République. Mais, bien avant cette élection, Yannick Noah avait déjà élu domicile à l'étranger, pour des raisons qui semblent plus financières que... politiques ! S'il reste la personnalité préférée des Français, selon un sondage Ifop, Yannick Noah n'est pas forcément une icône sur le plan fiscal. En effet, l'ancien numéro un français du tennis claironne régulièrement qu'il ne profite pas des lois fiscales suisses, beaucoup plus avantageuses que la législation française, contrairement à d'autres sportifs. Mais il oublie de dire qu'il en a, lui aussi, profité pendant des années. De 1988 à 1993, le champion se déclarait en effet résident fiscal suisse, comme nous l'assurait vendredi encore son avocat Me Alain Sarrazin, du barreau de Rouen. Ainsi échappait-il à nos impôts. Sauf que le fisc français, lui, estime que cette domiciliation était fictive. Résultat : les impôts lui réclament, depuis 1993, le versement d'un million d'euros, ramenés depuis à 500.000 €. Son avocat nous explique : « *Le fisc français n'attaque mon client que sur l'année 1993, pour des raisons de prescription. Il lui reproche d'avoir été, pendant cette année-là, un faux résident suisse qui vivait en réalité dans l'Hexagone. Pour appuyer sa démonstration, l'administration française a démontré que mon client a résidé moins de 183 jours en Suisse, comme l'exige la loi française. Du coup, le fisc lui a collé un redressement fiscal.* » En clair, selon l'administration, Noah aurait fait croire qu'il vivait en Suisse, pour ne pas payer d'impôts chez nous, tout en... vivant chez nous ! L'avocat de Noah conteste : « *L'administration oublie opportunément les deux autres conditions légales pour établir sa qualité de résident français. Primo : il fallait qu'il ait sa famille en France. A l'époque, Yannick Noah est divorcé et son ex-épouse ne vit pas dans l'Hexagone. Deuxièmement : ses activités professionnelles devaient se dérouler également en France. Or, en 1993, Yannick Noah participait à des tournois de tennis aux quatre coins de la planète. Conclusion : à l'époque, il était réellement résident fiscal suisse.* » Subtil raisonnement... qui n'a pas convaincu son percepteur. Résultat : depuis 1996, Yannick Noah multiplie les procédures pour ne pas payer son redressement fiscal qui s'élevait, au départ, à... 1.037.827 €.

### **Trois comptes bancaires non déclarés**

Le fisc a prouvé qu'en 1993, Yannick Noah avait ouvert dix-sept comptes bancaires en France et trois autres comptes non déclarés en Suisse, aux Etats-Unis et aux Pays-Bas. Le ministère de l'Economie et des Finances n'avait pas lésiné sur les moyens pour enquêter sur l'ancien tennisman. Ainsi, les inspecteurs des impôts avaient eu accès à ses relevés téléphoniques, qui établissaient sa présence en France en 1993. C'est pour cette raison que Me Alain Sarrazin avait attaqué l'enquête de l'administration fiscale devant le tribunal administratif de Paris, qui l'a débouté, en 2009, de sa requête.

Mais, pour autant, l'avocat de Yannick Noah a obtenu des juges un sacré avantage puisque ceux-ci ont baissé de moitié le redressement du joueur : de plus d'un million, il ne doit plus au fisc « que » 500.000 €, après déductions fiscales et retrait d'une amende pour mauvaise foi. Aujourd'hui, l'affaire est devant le Conseil d'Etat.

## **Une guérilla judiciaire qui n'en finit pas**

Mais Me Sarrazin a trouvé une autre astuce juridique pour tenter de démolir le dossier du fisc, et éviter à Yannick Noah de payer les impôts réclamés. Son argument est très technique : l'enquête fiscale des années 1990 avait été validée grâce à l'effet rétroactif de la loi de finances du 30 décembre 1996. Un texte, selon Me Alain Sarrazin, anticonstitutionnel qu'il a attaqué en août dernier, devant le Conseil constitutionnel. Hélas ! le 23 septembre, les sages du Palais Royal n'ont pas suivi l'avocat. Ils ont estimé que la loi qui a permis de valider la procédure fiscale est conforme à la Constitution, car le législateur « *peut modifier rétroactivement une règle de droit [...] à la condition de poursuivre un but d'intérêt général suffisant* ». Or la loi de finances rectificative de 1996 visait bien à « *lutter contre l'évasion et la fraude fiscales* ». Dans une interview accordée le 2 octobre au Parisien, le tout nouveau ministre des Sports, David Douillet, n'hésite pas à mettre en cause Yannick Noah sur ses démêlés fiscaux. « *Cette histoire ne m'intéresse pas. Je le laisse surtout avec sa conscience. Car c'est tout de même assez bizarre de dire qu'il aime la France, tout en habitant une bonne partie de l'année à l'étranger. Apparemment, il y a beaucoup d'ambiguïté dans ce qu'il dit et ce qu'il fait...* » Et l'ancien champion de judo d'ajouter : « *Mais je n'ai pas de problème avec lui. Il chante très bien, il a été un magnifique joueur de tennis et je serais très heureux de le recevoir.* » Selon le palmarès annuel du journal Challenges, l'auteur d'Africa Song a gagné 3,8 millions d'euros pour la seule année 2010. Sur l'ensemble de sa carrière, sa fortune se compte en millions d'euros, entre tournois (3,4 millions d'euros au total), sponsors et revenus artistiques... Aujourd'hui, Noah réside dans les Yvelines et possède un appartement à New York.

Par [Yvan Stefanovitch](#), [Patrick Menev](#)